

CANTON DE CRÉON, FISCALITÉ. Le volet du projet de loi sur la réforme des collectivités locales a été décortiqué au microscope, par Jean-Marie Darmian et l'association Gironde citoyenne

Taxe professionnelle, sa suppression fait débat

«J'aime bien Alain Juppé : quand il a connu les décisions concernant la taxe professionnelle, il a fait marcher la calculette et il a protesté vertement ! » Dans le cadre de l'association Gironde Citoyenne, Jean-Marie Darmian avait invité tous les élus du canton à parler de la disparition de la taxe professionnelle (TP), à la mairie de Créon.

Le conseiller général rentrait de Paris, où il avait rencontré Michel Klopfer. Cet expert neutre a approfondi le projet de loi de réforme des collectivités locales.

Investissements

Le plus préoccupant pour les élus locaux, est la disparition de la TP qui alimente les investissements des communes. Ce qui va avoir un impact sur les budgets de 2011. Le conseiller général montrait que l'argument de l'emploi a perdu de sa force. La TP repose de moins en moins sur les personnels, ces dernières années.

« L'État nous interdit de faire ce qu'il fait » lançait encore l'orateur, à propos des budgets gouvernementaux, en déficit dès leur présentation.



Une cinquantaine d'élus du canton de Créon attentifs. (photo g. l.)

Les responsables nationaux essaient, selon lui, de limiter le plus possible les dotations de fonctionnement, de compensation de la TVA, ou de péréquation.

Le gouvernement traîne les pieds à reverser les anciennes cotisations de retraites des fonctionnaires transférés aux collectivités territoriales.

Ne resterait aux Régions que la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) et la taxe sur les cartes grises. Et ceci au moment où l'on doit réduire l'usage de la voiture et des carburants fossiles.

Selon l'expert parisien, l'État ne contrôle que les impôts qui lui reviennent. Les déclarations des entreprises n'ont jamais été remises en cause. Les aides de l'État aux communes seront, de même source, au mieux étales, sinon inférieures, dans l'avenir.

Nouvelles taxes

La TP serait remplacée par la Contribution économique territoriale. Cette CET se décomposera elle-même en Cotisation locale d'activité, destinée aux communes, et en Cotisation complémentaire sur la valeur ajoutée, versée par les sociétés générant plus de 500 000 euros de chiffre d'affaires. Chaque niveau de responsabilité aura sa fiscalité propre et les collectivités locales ne pourraient plus jouer que sur la taxe d'habitation, le foncier bâti et non bâti. Ce qui devrait susciter de douloureuses surprises aux contribuables de demain et, surtout d'après-demain.

Les intercommunalités s'en tireront plus ou moins bien selon qu'elles vivent en régime de taxe professionnelle unique (TPU) ou pas. Un certain nombre de ressources nouvelles sont en projet, calculées sur les répartiteurs téléphoniques, les matériels ferroviaires roulants, les antennes de téléphonie, les relais de télévision, les centrales voltaïques et les éoliennes.

En attendant

Pour Jean-Marie Darmian, le département, étranglé à court terme, agira en conséquence. Le Conseil général, bientôt délesté de l'action sociale, de l'éducation, de l'action économique, du logement, de la culture et du patrimoine, acceptera-t-il de contribuer à la LGV ?

D'autant que la métropole pourrait exiger d'intégrer le personnel du Département.

La Région ne gèrera plus que les fonds que l'État voudra bien lui transmettre. Elle ne lèvera plus de taxe locale a-t-on entendu lors de cette rencontre citoyenne.

Auteur : guy lacquement
g.lacquement@sudouest.com